

Procès-verbal de la séance du 3 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 3 avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves VILLE, Maire.

Etaient présents : M. Yves VILLE, M. Bruno LACAN, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Mathieu DUMAS, Mme Catherine MILLECAMP, Mme Hélé LAROCHE, M. Arnaud MEUNIER, M. Johnny LEBERT

Représenté(e) : Mme Cécile DUPONCHELLE BRULE par M. Yves VILLE

Excusé :

Secrétaire de la séance : Arnaud MEUNIER

Ordre du jour:

- Taux d'imposition 2024 des taxes directes locales
- Vote du budget primitif 2024
- Questions diverses

Taux d'imposition des taxes directes locales (DE 2024 013)

Par délibération du 5 avril 2023 le Conseil Municipal avait fixé pour 2023 les taux des impôts à :

TH : 7.52 %
TFPB : 39.29 %
TFPNB : 106.55 %

L'article 151 de la loi de finances pour 2024 , rétablit le 4 du I de l'article 1636 B sexies du CGI :

« 4. Pour les communes, lorsque le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ainsi déterminé est inférieur à 75 % de la moyenne constatée pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du département, il peut faire l'objet d'une majoration dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5 % de cette moyenne. »

* Le taux moyen pondéré (TMP) de TH du département de l'AVEYRON en 2023 est de 10,10 %

* La Majoration spéciale maximale : 5 % de ce taux moyen pondéré soit 0,505.

* 75 % du TMP (10,10 %) donne 7,58 %, ce taux devient le **taux maximum de TH à ne pas dépasser si la commune respecte les conditions énoncées par l'article 151 ci-dessus et utilise cette majoration spéciale.**

Il est proposé, suite à ces informations, *de maintenir* les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023, **dans le respect des règles de liens entre les taux en vigueur**, et de les porter à :

TH : %
TFB : 39,29 %
TFPNB : 106,55 %

D'utiliser la majoration spéciale de TH à hauteur de : 0,06
et de porter ainsi les taux à :

TH : 7,58 %
TFB : 39,29 %
TFPNB : 106,55 %

Accord à l'unanimité.

Vote du budget primitif - balaguier olt (DE 2024 014)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Balaguier D Olt, le conseil municipal,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Décide et délibère

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Balaguier D Olt pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 188 910.47 Euros
En dépenses à la somme de : 188 910.47 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	36 341.43
012	Charges de personnel et frais assimilés	56 634.00
014	Atténuations de produits	4 000.00
65	Autres charges de gestion courante	37 100.00
66	Charges financières	2 500.00
023	Virement à la section d'investissement	9 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 333.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		155 908.43

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	4 135.00
73	Impôts et taxes	65 457.00
74	Dotations et participations	58 094.00
75	Autres produits de gestion courante	2 300.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	25 922.43
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		155 908.43

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	200.00
21	Immobilisations corporelles	10 046.02
16	Emprunts et dettes assimilées	15 200.00
001	Solde d'exécution section investissement	7 556.02
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		33 002.04

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	2 600.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 513.02
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	7 556.02
021	Virement de la section de fonctionnement	9 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 333.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		33 002.04

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

- M. le Maire fait part au conseil municipal que la commune n'a pas été retenue par le Grand Figeac pour la séance de cinéma de plein air.

La séance est levée à 20h.

Le Maire
Yves VILLE

Le secrétaire de séance
Arnaud Meunier